

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 9 novembre 2016 modifiant l'arrêté du 29 mai 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes

NOR : AFSZ1630929A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-11 et D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 20 juin 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 29 mai 2016 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-11 du code de la santé publique :

M. Stéphane BLANCHON, titulaire ; M. Vincent CAMPANO, suppléant.

M. Christophe AUBRY, titulaire ; Mme Danièle SCHIKOWSKI, suppléante. »

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 9 novembre 2016.

Pour la ministre et par délégation :
Le secrétaire général
des ministères chargés des affaires sociales,
P. RICORDEAU